

Les Conceptions d'évolution du paysage

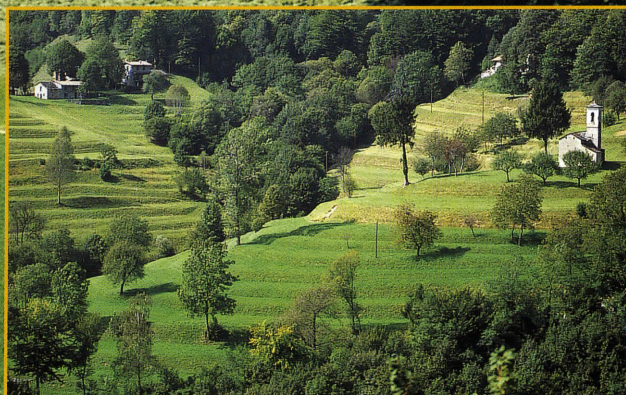
Ensemble pour le futur du paysage!

Myriam CHAROLLAIS, Service romand de vulgarisation agricole SRVA

CP 128, CH-1000 Lausanne 6

E-mail: m.charollais@srva.ch

Tél. (+41) 21 619 44 00



srva

service romand de
vulgarisation agricole
CH-1000 Lausanne 6

- Comment intégrer les souhaits et les visions de la population dans la révision d'un plan directeur communal?
- Peut-on concilier les intérêts agricoles, le développement des loisirs et la protection de la nature lors d'une amélioration foncière?
- Est-il possible de mettre en réseau les surfaces de compensation écologique dans l'aire agricole en tenant compte de la protection des eaux souterraines et du patrimoine paysager?
- Comment libérer l'espace nécessaire aux cours d'eau en tenant compte des multiples enjeux sur le territoire?

Les **Conceptions d'évolution du paysage (CEP)** sont des planifications novatrices qui visent à répondre à ces interrogations. Elles permettent d'élaborer de façon participative des stratégies pour l'évolution du paysage.

Les CEP, pourquoi?

- Les enjeux sur le territoire, le paysage et l'environnement se multiplient et deviennent de plus en plus complexes. Il existe de nombreuses interactions entre la protection des ressources, la gestion des milieux naturels, le développement économique régional, la promotion du tourisme, etc. et ces thèmes concernent toujours plusieurs types d'acteurs. Dans ce contexte, il n'est plus possible de traiter ces questions indépendamment les unes des autres.
- Les acteurs concernés par les questions de paysage et de territoire sont nombreux: la population locale, les agriculteurs, les forestiers, les associations de protection de la nature, les milieux du tourisme, etc. Leur sensibilité, leurs attentes, leurs possibilités d'actions sont différentes. Pour gérer le paysage de façon durable, il faut chercher à concilier les divers intérêts et trouver des solutions aux conflits.

- L'application des politiques environnementales se heurte souvent à des difficultés lorsque les objectifs nationaux et cantonaux sont confrontés aux réalités locales. De plus, les planifications «d'experts», élaborées sans participation locale, sont souvent mal acceptées. Il est de plus en plus évident que le succès des projets dépend largement de la participation et de l'adhésion des acteurs locaux et notamment, en milieu rural, des agriculteurs.

Des planifications globales sont donc nécessaires, qui prennent en considération les multiples aspects d'un territoire, permettent de résoudre les conflits et assurent la participation des acteurs concernés.

La notion de *Conception d'évolution du paysage (CEP)*, connue en Suisse alémanique dès la fin des années 80 sous le nom de *Landchaftsentwicklungskonzept (LEK)*, est apparue en réponse à ces besoins.

Définition

Une CEP est une démarche de planification qui vise à esquisser l'évolution souhaitable du paysage, en vue de son utilisation durable et de sa mise en valeur écologique et esthétique. Elle prescrit des mesures de gestion et d'aménagement du territoire ainsi que des actions de valorisation du paysage.

Une CEP n'est pas un instrument formel d'aménagement du territoire; son application repose largement sur le volontariat et l'incitation.

Le succès d'une CEP repose sur la participation de la population locale, des groupes d'intérêts régionaux et des divers utilisateurs du territoire lors de l'élaboration du projet.

Le plan d'action paysager de Soultz (JU)

Dans la petite commune de Soultz (240 habitants, 1500 ha), les autorités communales ont décidé de miser sur le patrimoine naturel et paysager en tant que «matière première» pour l'avenir, source de diversification de revenus et carte de visite susceptible d'attirer de nouveaux habitants et des hôtes. Après quelques études sectorielles (agriculture, forêt), la nécessité est apparue d'entreprendre une planification globale coordonnant l'ensemble des activités ayant une influence sur le paysage. Cette réflexion a conduit à l'adoption en 1998 d'un plan d'action communal pour la sauvegarde du paysage, valable durant 15 ans. Le but est de mettre en place un ensemble de mesures et d'actions concertées pour le maintien, la sauvegarde et la restauration du paysage rural de la commune, ainsi que de créer dans la population une dynamique favorable à leur réalisation. Le projet est regroupé en thèmes pour lesquels des mesures sont définies: aménagement du territoire, patrimoine bâti, agriculture, sylviculture, milieux naturels, milieux aquatiques, communication et coordination. Une grande marge de manœuvre est laissée pour leur application.

La force du projet est d'être porté par un groupe de conduite de 7 personnes très motivées et par l'exécutif communal, et de recevoir un large soutien des agriculteurs et de toute la population de la commune.

- **Contact:** Yves Leuzinger, bureau Natura, Les Reussilles, leuzinger@bureau-natura.ch, www.bureau-natura.ch



Chaque année, une fête du paysage est organisée à Soultz (photo Y. Leuzinger).

Tourisme et paysage dans le Val-d'Illicez (VS)

Ces dernières années, le développement des domaines skiables est passé à une «vitesse supérieure» et la protection de l'environnement est devenue plus contraignante. La préservation des paysages, enjeu important pour une région touristique comme le val d'Illicez, devient de plus en plus complexe. Une CEP est en cours de lancement dans les communes de Champéry, Troistorrents, Val-d'Illicez et l'enclave de Monthey située en montagne. Elle pourra contribuer à résoudre ou éviter des conflits, mais également induire des synergies.

Tous les acteurs concernés par le paysage seront associés à un processus de coordination du développement touristique et de protection du cadre de vie naturel. En effet, l'expérience prouve que ce ne sont pas les seules caractéristiques physiques d'un territoire qui font son développement, mais bien la capacité de tous les acteurs à travailler ensemble.

Cette concertation va permettre de proposer un «guide» à la mesure locale, réaliste et applicable. Ce document présentera le futur souhaité du paysage du val d'Illicez sous forme de scénarios tenant compte des projets de développement, de l'évolution naturelle de certains milieux et de l'évolution possible des secteurs économiques (sylviculture, agriculture et tourisme).

■ **Contact:** Alain Kreienbuehl, Drosera SA, Sion, alain.kreienbuehl@drosera-vs.ch



La CEP de Val-d'Illicez: allier tourisme, agriculture, sylviculture et paysage (photo Drosera SA).

■ Une CEP peut naître de diverses situations

En général, une CEP naît d'un changement important ou de la volonté de saisir une opportunité; citons comme exemples la révision du plan directeur ou du plan d'aménagement communal, un projet de mise en réseau de surfaces de compensation écologique, l'élaboration d'une stratégie régionale du tourisme, une amélioration foncière, etc. L'initiative peut venir d'une commune, d'une association de protection de la nature, d'un groupe d'agriculteurs ou d'habitants, etc. A partir des questions initiales, la CEP permet d'élargir la réflexion à l'ensemble du paysage et des acteurs concernés.

Une CEP ne doit pas être comprise comme une contrainte, une planification supplémentaire, s'ajoutant à l'arsenal des plans et directives existants. Elle doit être un moyen de répondre aux questions, de résoudre des problèmes et de saisir les opportunités de façon complète, économique, durable, acceptable et acceptée.

On peut entreprendre une CEP au niveau régional, cantonal, communal, l'essentiel étant de choisir un périmètre cohérent par rapport aux questions à traiter.

Il existe des exemples de CEP en milieu rural, périurbain ou urbain, en plaine comme en montagne.

Une CEP, une opportunité pour l'agriculture?

Le paysage et les CEP concernent l'agriculture au premier chef. Une CEP permet aux familles paysannes de faire connaître leur réalité et valoir leurs intérêts face aux autres forces en jeu sur le territoire (par exemple en matière de tourisme, d'environnement ou d'aménagement du territoire). Une CEP facilite aussi la promotion de l'agriculture au niveau local. Quant aux mesures définies, elles peuvent donner lieu à des contrats et à des possibilités de diversification du revenu.

Des questionnements liés à l'agriculture peuvent aussi être à l'origine d'une CEP.

La CEP donne l'occasion d'élargir la réflexion au-delà de la surface agricole et d'intégrer diverses thématiques, comme le montrent les exemples suivants:

- Des agriculteurs souhaitent mettre en réseau les surfaces de compensation écologique de leur exploitation, au sens de l'Ordonnance sur la qualité écologique (OQE). Une CEP permet d'intégrer d'autres acteurs et d'autres dimensions au projet: gestion forestière et lisières, tourisme et accueil à la ferme, loisirs et gestion des conflits entre usagers des chemins, etc.
- Une commune qui doit prendre des mesures d'assainissement des eaux souterraines contaminées par des nitrates d'origine agricole peut profiter de revoir les objectifs de gestion du territoire et du paysage, ainsi que traiter de problèmes de protection des sols, en intégrant les agriculteurs et la population à la réflexion.
- En montagne, une CEP peut permettre une gestion des prairies et pâturages qui garantisse l'utilisation agricole et le maintien de la biodiversité, voire de trouver des synergies entre l'agriculture et le tourisme.
- Une CEP peut faciliter l'intégration d'un projet d'améliorations foncières dans le contexte local.



Une CEP peut faciliter la mise en réseau de surfaces de compensation écologique (photo SRVA).

Caractéristiques des CEP

Il n'y a pas de CEP standard. Les priorités et les processus varient selon les enjeux, les problèmes à résoudre, le contexte politique de la commune ou de la région. Dans chaque cas, on retrouve néanmoins les caractéristiques suivantes:

■ Une CEP considère le paysage dans son ensemble

L'une des forces d'une CEP est de ne pas se limiter à une portion du territoire (par exemple la surface agricole), ni à un type d'activité, mais de comprendre l'ensemble du paysage, avec les éléments physiques qui le constituent (terrains agricoles, surfaces construites, eaux, forêts, etc.), ses fonctions (pour la faune et la flore, pour la qualité de vie, pour le tourisme, etc.), les activités qui s'y déroulent (agriculture, exploitation forestière, tourisme, etc.) et la perception de ses habitants, utilisateurs ou visiteurs. L'importance relative des différents éléments dans la planification varie d'une situation à l'autre.

■ Une CEP esquisse l'évolution du paysage

Une CEP propose une stratégie pour l'évolution du paysage. Elle permet de développer des objectifs et des mesures de gestion et d'aménagement, ainsi que des actions de valorisation du paysage. Elle complète ainsi les instruments «classiques» de l'aménagement du territoire (plan directeur, plan d'affectation, etc.) mais ne les remplace pas. Au contraire, ces derniers peuvent contribuer à préparer le terrain d'une CEP puis, plus tard, à mettre en œuvre ou à fixer juridiquement certaines des mesures qu'elle propose.

■ Une CEP laisse des marges de manœuvre

La CEP est un instrument de coordination entre les différents utilisateurs du paysage et une base pour d'autres planifications ou activités. Elle ne règle pas tout jusqu'au niveau de la parcelle, mais laisse des marges de manœuvre. Par exemple, une CEP peut indiquer qu'une zone devrait comporter plus de prairies extensives, mais ne spécifie pas sur quelles parcelles, ce qui laisse aux agriculteurs la liberté de s'organiser.



Une CEP peut faciliter la revitalisation de cours d'eau dans l'espace bâti (photo SRVA).



Certaines mesures peuvent donner droit à des contributions ou à des contrats d'entretien (photo SRVA).

■ Une CEP mise sur le volontariat et l'incitation

Une CEP n'a pas de valeur obligatoire. Ce statut permet une grande liberté lors de la définition des objectifs et des mesures, mais aussi peut rendre plus difficile la mise en œuvre. Pour faciliter celle-ci, il est donc important de miser sur l'information et la sensibilisation de la population et des acteurs concernés. De plus, il faut profiter des financements possibles pour encourager certaines mesures: contrats pour la gestion de milieux naturels, contributions pour la mise en réseau de surfaces de compensation écologique, mesures d'améliorations foncières, etc.

On peut aussi rendre la CEP contraignante pour les autorités en la faisant adopter, partiellement ou entièrement, par les autorités compétentes (au niveau communal ou cantonal).

■ Une CEP repose sur la participation

Le succès d'une CEP repose largement sur la participation des acteurs locaux: habitants, utilisateurs du territoire, éventuellement résidents occasionnels, touristes et visiteurs, ainsi que les autorités locales (communes). La participation n'est pas un moyen de «faire passer la pilule», mais donne la possibilité à la population de se réapproprier son territoire et de s'engager pour son développement durable. Elle doit donc être considérée comme un des objectifs de la CEP.

En donnant la parole aux acteurs locaux, on enrichit le projet des apports et des idées de chacun. Il est également important de laisser s'exprimer les conflits qui, dépistés et gérés, font naître de nouvelles dynamiques. De plus, l'adhésion de la population aux objectifs et aux mesures retenus est indispensable pour l'application sur le terrain.

Dans la pratique, il est recommandé de travailler avec une commission qui représente tous les intérêts, afin d'encadrer le processus et d'assurer la circulation de l'information entre tous les acteurs impliqués. A certaines étapes-clés, on pourra faire intervenir directement la population ou des groupes tels que les agriculteurs, les propriétaires forestiers, les écoles, etc. L'information et la validation régulière au cours du processus facilitent l'acceptation et la mise en œuvre ultérieure. Il conviendra de chercher un niveau de participation suffisant tout en limitant les coûts et la durée du processus.

Une CEP, comment procéder?

Il n'y a pas de déroulement ni de structure unique pour une CEP et on devra trouver dans chaque projet la forme qui convient le mieux. Les points ci-dessous donnent néanmoins quelques repères sur la manière d'entreprendre une CEP.

Qui participe au processus?

En général, on distingue les organes et acteurs suivants:

- **Organe responsable:** mandant et détenteur du pouvoir de décision. Généralement, il s'agit de la commune (ou des communes) concernée par la CEP ou du canton.
- **Commission CEP:** organe exécutif, de conseil et de communication. La commission doit être représentative des enjeux et des intérêts sur le paysage et jouir d'une bonne légitimité. Généralement, elle comprend entre 8 et 15 personnes, dont au moins un/e représentant/e des autorités communales.
- **Professionnel/le du paysage:** mandaté/e pour le conseil, le travail scientifique et la coordination des tâches principales. Il peut s'agir d'un/e architecte-paysagiste, biologiste, conseiller ou conseillère agricole, ingénieur/e en génie rural, aménagiste, etc.

- **Acteurs concernés:** propriétaires, exploitants agricoles, population, etc.

Dans certains cas, on peut faire appel aux personnes suivantes:

- **Spécialiste de l'animation et de la modération:** mandaté/e pour faciliter le processus, surtout si les conflits sont nombreux. **Spécialistes, experts dans diverses disciplines** (mandatés ponctuellement).

Combien de temps et d'argent faut-il compter?

La durée totale et le coût d'une CEP varient en fonction de la taille du périmètre, des thèmes choisis et de leur complexité, des données disponibles, de la possibilité d'avoir recours à du travail bénévole, etc. En règle générale, on estime qu'une CEP dure de 2 à 5 ans et coûte de 30 000 à 100 000 francs. L'organe responsable de la CEP assume généralement les coûts, avec des appuis régionaux ou cantonaux. Des fondations, des associations de protection de la nature, le Fonds suisse pour le paysage peuvent également soutenir financièrement le projet.

La CEP de Gossau (ZH), un projet devenu réalité

Gossau est une commune de 9000 habitants de l'Oberland zurichois. L'initiative de la CEP est due au conseiller municipal en charge du paysage, un agriculteur, séduit par l'idée de discuter du futur du paysage et des multiples utilisations du territoire de sa commune. Après avoir pris connaissance de l'expérience d'une commune voisine, Zell, Gossau accepte en 1998 de se lancer à son tour dans une CEP. L'élaboration du projet a duré 2 ans et demi et a nécessité 18 séances de la commission CEP. L'information de la population a été constante: lors de manifestations, de sorties de terrain avec des agriculteurs, de réunions de propriétaires forestiers, etc. Le canton de Zurich a soutenu techniquement et financièrement les travaux. Ci-dessous, quelques exemples de mesures que la CEP préconise:

- **sols, eaux:** protection des sols contre le compactage, maintien de la qualité des eaux souterraines;
- **faune, flore et milieux naturels:** maintien et création de surfaces de compensation écologique, valorisation de haies et de surfaces forestières proches de l'état naturel, revitalisation de cours d'eau, gestion écologique d'espaces publics et de jardins;
- **agriculture et exploitation forestière:** développement du marché des produits locaux (dont le bois), promotion des prestations écologiques fournies par les agriculteurs;
- **espace bâti:** création d'éléments de réseau biologique dans l'espace bâti, développement d'aires de repos et de loisirs;
- **communication:** sensibilisation de l'administration et des autorités au paysage, promotion du paysage à l'école.

La dynamique créée par le projet dans la population donne aussi lieu à des initiatives individuelles, telle la plantation d'arbres lors des anniversaires.

■ **Contact:** Fachstelle für Landschaftsentwicklung, Hochschule für Technik Rapperswil, www.lek.ch



Sortie thématique avec les agriculteurs de Gossau: mise en valeur écologique des haies et des prairies (photo P. Bolliger).

Dans une CEP, on distingue cinq étapes principales.

1. La phase initiale

- Recherche, par les initiateurs de la CEP, d'appuis auprès des autorités compétentes et de quelques acteurs-clés.
- Définition d'un périmètre de travail.
- Identification des thèmes principaux à traiter.
- Proposition de principes généraux d'organisation du projet.
- Recherche de financements.

Le résultat de cette phase est décrit dans une esquisse de projet.

2. La phase de démarrage

- Approbation du projet par les autorités compétentes et financements garantis.
- Nomination d'une commission de travail.
- Mandat à un/une professionnel/le du paysage.
- Eventuellement mandat à un/une professionnel/le de l'animation.

3. La phase d'analyse

- Collecte des données de base: histoire du paysage, données sur les sols, les eaux, les milieux naturels, la faune et la flore, l'esthétique du paysage, données socioéconomiques, utilisations du paysage, documents juridiques et de planification, données sur les acteurs, etc.
- Eventuellement complément par des relevés et enquêtes de terrain.



L'évaluation vise à vérifier l'application des mesures, à observer les effets de la CEP et, le cas échéant, à proposer des modifications (photo SRVA).

- Enquête sur les visions, les souhaits et les idées des différents acteurs: «ateliers du futur», tournées collectives de terrain ou soirées-débat, enquêtes auprès de groupes ou d'individus, etc.
- Analyse de l'information: évaluation de la qualité actuelle et du potentiel d'évolution du paysage, identification des éléments de valeur, des besoins d'amélioration, des conflits à régler.

4. La phase de conception

- Formulation d'objectifs pour le paysage, fruits du consensus entre les membres de la commission. De bons objectifs sont formulés de façon «SMART»:

S spécifiques,
M mesurables (qualitativement et quantitativement),
A attractifs (défendables, attrayants, motivants),
R réalistes (atteignables dans les circonstances données),
T terminés (ont un début et une fin).

- Définition des mesures: entretien de milieux naturels, mesures de revitalisation, actions de communication, formations ou animations de terrain, etc.
- Elaboration d'une stratégie de mise en œuvre.
- Définition d'un plan de suivi et d'évaluation.
- Validation du rapport et des plans par l'organe responsable.
- Clôture du projet, p. ex. par une fête, une exposition, etc.

5. La mise en œuvre et l'évaluation

- Eventuellement nomination d'une commission de mise en œuvre, qui prend le relais de celle qui a encadré l'élaboration de la CEP.
- Réalisation des mesures.
- Evaluation régulière du succès et des effets des réalisations.

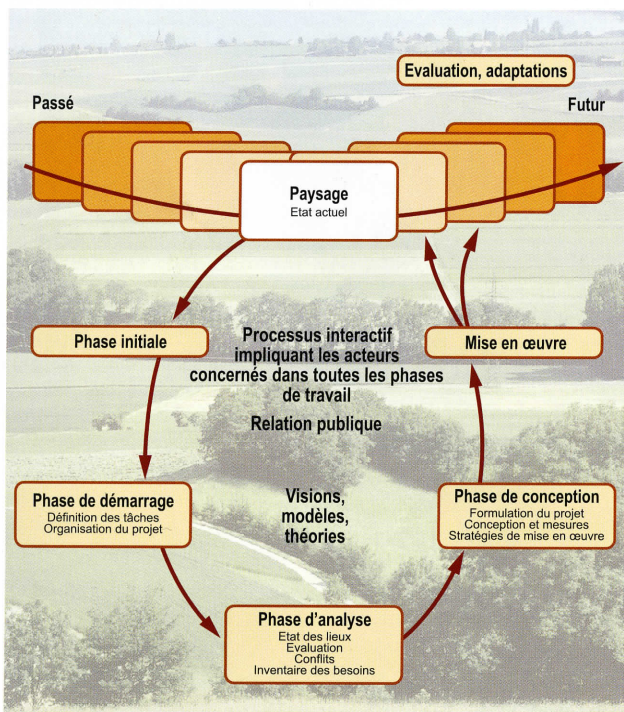


Fig. 1. Une CEP est un processus en étapes.

Les CEP aujourd'hui...

Apparues en Suisse dans les cantons alémaniques, les CEP y sont aujourd'hui répandues et mènent à des améliorations significatives de la gestion du paysage. Certains cantons, tels Argovie, Berne, Zurich ou les Grisons, les encouragent en mettant à la disposition des communes des moyens financiers et techniques. En Suisse romande, la démarche est en phase de diffusion. Les exemples cités dans les encadrés présentent quelques-unes des premières expériences.

Pour encourager et faciliter l'élaboration des CEP, le Service romand de vulgarisation agricole (SRVA) et la Hochschule für Technik Rapperswil (HSR) ont publié une «**Boîte à outils**», soit un guide méthodologique qui propose une démarche de travail souple, utilisable dans divers types de CEP (cf. dernière page).

Des cycles de formation sont en cours de création dans les différentes régions linguistiques de Suisse, afin de permettre aux professionnels et aux responsables de projets d'acquérir les compétences nécessaires. L'échange d'expériences revêt aussi une grande importance. Enfin, de nouveaux outils et des bases de données d'expériences sont en cours de développement. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès des institutions citées ci-contre.

... et demain

Intégrer les besoins des humains, de la faune, de la flore et de l'économie dans des planifications globales et participatives... c'est le défi des Conceptions d'évolution du paysage! Les CEP signifient l'ouverture d'un dialogue entre population, acteurs de terrain, «experts» et autorités pour chercher ensemble les réponses aux questions d'aujourd'hui et préparer le futur. Ce dialogue, cette pratique de la concertation sont un pas décisif vers une gestion durable du territoire, dont le succès devrait être mesurable à long terme dans le paysage.



Des CEP pour valoriser le paysage en montagne... (photo documenta natura)



... et pour revitaliser le paysage urbain (photo M. Muehlestein).

Pour plus de renseignements sur les CEP, les outils disponibles, la formation, les échanges d'expériences:

En Suisse romande et au Tessin:

Myriam Charollais, Service romand de vulgarisation agricole SRVA,
Secteur nature et environnement, CP 128, CH-1000 Lausanne 6,
tél. (+41) 21 619 44 00, m.charollais@srva.ch; www.srva.ch

En Suisse alémanique:

Hochschule für Technik Rapperswil HSR,
Fachstelle Landschaftsentwicklung,
Oberseestr. 10, CH-8640 Rapperswil, infolek@hshr.ch

Tableau 1. Comparaison entre différents types de planification.

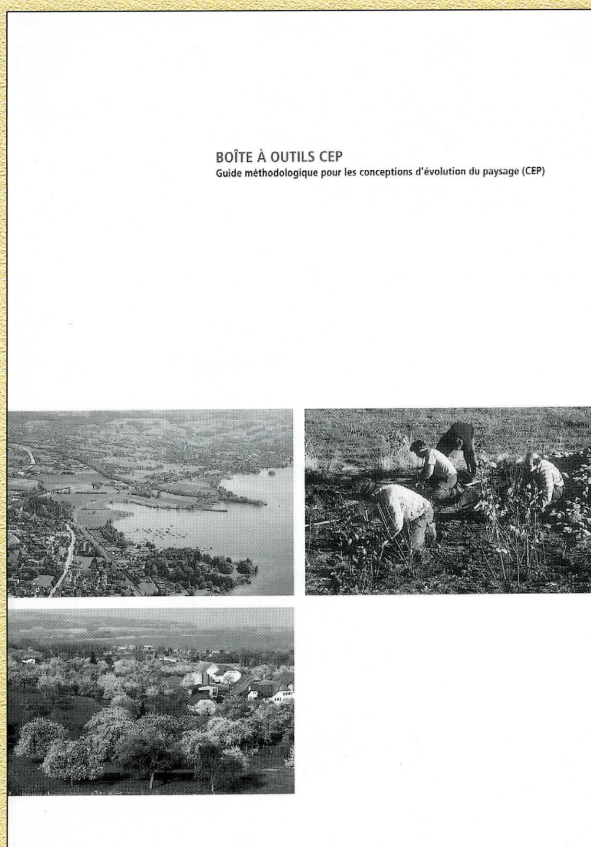
Instruments	Conception d'évolution du paysage (CEP)	Plan d'aménagement du paysage, plan directeur du paysage, etc.	Agenda 21 local	Projet de mise en réseau selon l'Ordonnance sur la qualité écologique (OQE)
Objectifs	Mise en valeur et utilisation durable du paysage	Mise en valeur et utilisation durable du paysage	Programme d'action pour le développement durable dans tous les secteurs d'activité	Mise en réseau de surfaces de compensation écologique sur la surface agricole
Thèmes ou champs d'action	Paysage et tous ses aspects et utilisations	Paysage et tous ses aspects et utilisations	Environnement – Economie – Société	Nature et agriculture (synergies avec autres thèmes)
Processus	Variable selon les situations Implique la population	Les autorités mandatent des spécialistes et gèrent des groupes de travail	Variable selon les situations Implique la population	Variable selon les situations Implique les agriculteurs
Force obligatoire	Valeur de recommandation, non contraignante; selon les cas, peut être rendue obligatoire pour les autorités si adoptée par la commune ou le canton	Approbation par les autorités; contraignant pour les autorités et en partie contraignant pour tous	Programme d'action non contraignant	Base pour l'attribution de contributions complémentaires
Liens avec une CEP		Un plan directeur peut donner un cadre préalable à la CEP; les recommandations de la CEP peuvent être adoptées par le plan directeur	Une CEP peut être traitée comme un sous-projet de l'Agenda 21 local	L'OQE peut être le déclencheur d'une CEP et/ou un moyen de financer des mesures; la CEP peut garantir l'adéquation d'un projet OQE avec les autres utilisations du paysage et favoriser la relation publique

La Boîte à outils CEP, un guide méthodologique

La *Boîte à outils CEP* publiée par le Service romand de vulgarisation agricole (SRVA) et la Hochschule für Technik Rapperswil (HSR) est un guide méthodologique pour l'élaboration des conceptions d'évolution du paysage.

A quoi sert la Boîte à outils CEP?

La *Boîte à outils CEP* présente une marche à suivre pour l'élaboration d'une CEP et des recommandations méthodologiques pour chaque étape de travail. Elle ne livre pas de méthode



standard, mais propose une démarche et des conseils valables dans des situations diverses et pour des problématiques variées. L'accès à l'information varie selon la situation et l'intérêt de l'utilisateur.

A qui est destinée la Boîte à outils CEP?

La *Boîte à outils CEP* s'adresse à toutes les personnes pouvant être impliquées dans l'élaboration d'une CEP: membres de commissions d'aménagement régional ou communal, représentants d'autorités communales, conseillers et conseillères agricoles, professionnels de l'environnement, du paysage et de l'aménagement du territoire, membres d'associations et organismes de protection de la nature, utilisateurs du paysage, p. ex. agriculteurs et forestiers.

Que contient la Boîte à outils CEP?

- 1 Mode d'emploi de la Boîte à outils**
- 2 Caractéristiques, déroulement et méthodologie**
 - 2.1 Caractéristiques des CEP
 - 2.2 Organisation et acteurs
 - 2.3 Déroulement, mise en œuvre, évaluation
 - 2.4 Test d'autoévaluation
- 3 Intégration des différentes thématiques**
 - 3.0 Relations, synergies et conflits entre les diverses utilisations du paysage
 - 3.1 Agriculture et CEP
 - 3.2 Forêt et CEP
 - 3.3 Eaux et CEP
 - 3.4 Espace bâti et CEP
 - 3.5 Détente, tourisme et CEP
 - 3.6 Protection de la nature et CEP
 - 3.7 Esthétique du paysage et CEP
 - 3.8 CEP et aménagement du territoire
 - 3.9 Bases de planification
- 4 Annexes**
 - 4.1 Glossaire
 - 4.2 Abréviations
 - 4.3 Bibliographie

■ **Commande** 210 pages, Fr. 50.– + port. Rabais de quantité.

Edition française: «Boîte à outils CEP»: SRVA, CP 128, 1000 Lausanne 6,
tél. (+41) 21 619 44 70, A.Maillard@srva.ch

Edition allemande: «Werkzeugkasten LEK»: HSR, Fachstelle Landschaftsentwicklung,
Oberseestrasse 10, CH-8640 Rapperswil, infolek@hsr.ch